AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1608
FR0010417345-FS0666

5 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2015, complété par un courrier reçu le 5 novembre 2015, la société de droit américain Baker Bros Advisors, L.P. (667 Madison Avenue, New York, NY 10065, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 août 2015, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 3 600 318 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 14,94% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société DBV TECHNOLOGIES[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 24 103 749 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société en date du 20 juillet 2015 et note d'opération de l'AMF ayant reçu le visa n° 15-371 en date du 15 juillet 2015.